

ABONNEMENT

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE
Canada: 12 mois, \$3.00; 6 mois, \$1.50
Etats-Unis: 12 mois, \$3.00; 6 m., \$1.50

EDITION HEBDOMADAIRE.
Canada: 12 mois, \$1.00.
Etats-Unis: 12 mois, \$1.00.

COURRIER DE ST. HYACINTHE.

ANNONCES

Première insertion, 20c par ligne. In-
sertions subséquentes, 10c par ligne.
Annonces Commerciales et autres traitées
de gré à gré

Politique, Agricole, Commercial, Littéraire et d'Annonces.

Vol. 28 Edition Sémi-Quotidienne.—St.Hyacinthe, P.Q.,—Mardi 10 Aout 1880 No. 68

Adresses d'Affaires
TELLIER, DELABRUERE ET BEAUCHEMIN
AVOCATS.

JACQUES, TELLIER & BEAUCHEMIN
AVOCATS.
WATERLOO, P. Q.

TURCOT & FRERE
MEDECINS-CHIRURGIENS
Coin des rues Cascades & Mondor.

L. S. ADAM
NOTAIRE.
Bureau: Rue St. Denis.

LE DOCTEUR FRÉDÉRIC-DESPARS
médecin et chirurgien etc.,
informe ses amis et le public de St. Hyacinthe

DENTISTE.
L. TRUDEAU, --- Dentiste
Rue Mondor.

JACQUES FOURNIER
HUISSIER C.S.
Magenta, Comté de Rouville



PILULES HOLLOWAY
Cette grande Médecine de famille est
reconnue comme une des nécessités
de la Vie.

ONCIENT HOLLOWAY
Ses Propriétés Bienfaisantes sont mainte-
nues connues dans toutes les
parties du monde.

AUX IMPRIMEURS
SERVEZ-VOUS POUR
Couper votre Papier
et vos Cartes.

ANSON HARDY'S LATEST
IMPROVED
CARD CUTTER
RUGGLES' CARD CUTTER.

THE BEST PAPER
Try it!
Beautifully Illustrated.
35th YEAR.

SCIENTIFIC AMERICAN
The Scientific American is a large first Class
Weekly Newspaper of sixteen pages, printed in
the most beautiful style.

THE
WEEKLY GLOBE
GREAT IMPROVEMENTS IN 1880
THE BEST! THE LARGEST! THE CHEAPEST
IN NORTH AMERICA.

ONCIENT HOLLOWAY
Ses Propriétés Bienfaisantes sont mainte-
nues connues dans toutes les
parties du monde.

IMPRIMERIE
DU
COURRIER
DE ST. HYACINTHE



L'Atelier est fourni d'un Matériel
Neuf et dans les derniers goûts, et de tout
ce qui est nécessaire pour entreprendre l'im-
pression de

Libres, Brochures, Ci cu-
laire, Prospectus,

et autres ouvrages plus ou moins volumineux.

aussi
CARTES DE VISITE OU D'AFFAIRES.
MEMORANDUMS,
TETES DE COMPTE,
LETTRES FUNERAIRES
AFFICHES,
PANCARTES,
PLACARDS,
PROGRAMMES.

De toute Grandeur. De toute Couleur. Avec
Dorure ou plusieurs couleurs. Sur Papier Blanc
ou de Couleur, ou sur Carte ou Carton.

BLANCS
DE TOUTES SORTES
POUR

AVOCAT, NOTAIRE, GREFIER, HUIS-
SIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
D'ÉCOLE OU MUNICIPALITÉ.

Blancs de Rôle, Listes Electorales.

FARMER'S JOURNAL. 1 fois par semaine. Abonnement \$1.

COURRIER DE ST. HYACINTHE

Est publié à Deux Editions, et est le plus répandu dans
cette partie de la province; Il offre un grand avantage aux per-
sonnes qui veulent annoncer avec profit.

Edition de 3 fois par semaine: Prix d'abonnement au Canada et
aux Etats-Unis, 12 mois \$3.00; 6 mois \$1.50.

Si l'abonnement n'est payé qu'à la fin de l'année, il sera
chargé \$4.00.

COURRIER DE ST. HYACINTHE ET JOURNAL
D'AGRICULTURE.

Publié 1 fois par semaine, a une très grande circulation et offre de
grands avantages aux annonceurs qui veulent s'a-
dresser à la Classe Agricole.

Abonnement 12 mois d'avance \$1.00 au Canada et Etats-Unis.

BOUCHER L. BRUÈRE. Éditeur-Propriétaire.

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.
CHANGEMENT D'HEURES.

A PARTIR DE
MERCREDI 23 JUN 1880
Les trains marcheront comme suit:

Table with columns: DEPART, Mixte, Malle, Express. Rows include Hochelaga à Hull, Arrive à Hull, etc.

(Trains locaux entre Hull et Aylmer)
Les Trains laissent la Station du Mile-End
sept minutes plus tard.

Canal Welland.

Avis aux Entrepreneurs

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au
Sous-Secrétaire du département des
Canaux et Chemin de Fer du Canada) et portant
l'indication de "contrats soumis pour diffé-
rents ponts à construire sur le Canal Welland,"

HOTEL NATIONAL

Tenu par
JOS. PAQUETTE,
STE. MADELEINE.

Le propriétaire informe respectueusement
le public qu'il vient de transporter son hôtel dans
la maison de M. Jos. Rousseau, et que cet éta-
blissement, déjà si avantageusement connu est
maintenant à la disposition des voyageurs.

HOTEL D'UNION.

Tenu par
GODFROY GENDREAU
Roxton-Falls.

HOTEL NATIONAL

Tenu par
ANTOINE DAME, ST. CESAIRE

Cet hôtel vient d'être remis à neuf et offre
aux voyageurs tout le confort d'un hôtel de
première classe. Une vaste salle est à la dis-
position des convives voyageurs.

Hotel à Lawrenceville.

TENU par ALFRED CHEVALIER.

Les voyageurs trouveront à cet hôtel tout le
confort désirable, bons lits, bonne table et
bonnes oeuvres pour les chevaux. Enfin les
voyageurs trouveront que cet hôtel est tenu
par un hôtel de première classe.

ALFRED CHEVALIER.
Lawrenceville septembre 1877.

THIS PAPER MAY BE FOUND AT
NEW YORK.



TRANSPORT DFS MALLS.

BUREAU DE POSTE ST. HYACINTHE

Table with columns: DISTRIBUES, MALLS, FERMES. Rows include Montreal, St. Hilaire, etc.

CHEMIN DE FER GAND TRONC

DE MONTREAL A LEST

Table with columns: MALL, Express, Passager, Local, Passager. Rows include Montreal, St. Lambert, etc.

DE L'EST A MONTREAL

Table with columns: Passager, Local, Passager, Malle, Passager. Rows include Québec, Arthabaska, etc.

LIBRAIRIE
KEROACK.

LIVRES DE RECOMPENSES.
Livres de Messe, de Piete et
LIVRES DE LITTÉRATURE

Une Grande variété des articles ci-dessus ar-
rives par le "Polynesian," et le "Sarnatian."
M. KEROACK continue toujours comme par
le passé son commerce de
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.

CALENDRIER.

1880. Soleil. Lever Cou 5 Jan. N. D. des Neiges maj. 4 47 7 24 Nouvelle lune le 5, à 10h 54m du soir. 6 Ven. Transfiguration de N. S. 4 50 7 21 7 Sam. St. Cajetan. conf. 4 51 7 20 8 Dim. 12e Pent. 6m. 4 52 7 18 Quarante Heures à St. Roch le 8. 9 Lun. Vigile St. Alphonse. 4 53 7 17 10 Mar. St. Laurent, martyre. 4 54 7 16 11 Mer. Ste. Philomène V. mart. 4 55 7 14 Quarante Heures à St. Alphonse, le 11.

COURRIER DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, 10 Aout 1880.

Notre Agent Collecteur.

M. Jos. Cadioux est en campagne de ce temps-ci. Que les abonnés veulent donc préparer la modique somme qui nous est dû afin de ne pas lui causer de retard.

FONDS D'EMPRUNT MUNICIPAL.

Ci suit un état indiquant les montants empruntés par les diverses municipalités du Bas-Canada et le montant total des arrérages accrus jusqu'au 30 juin 1877.

Table with columns: Municipalité, Montant du prêt, Total des arrérages. Lists various municipalities like Acton, Township, Arthabaskaville, etc., with their respective loan amounts and accrued interest.

Quelques rares municipalités ont payé un à compte : Arthabaskaville a payé \$788,96; Ascott et Westbury, \$4,423,64; Aston, \$883,21; Latérière, \$1,444,25; Phillippsburg, \$736,15; Plessisville, \$1,865,27; Ste Geneviève de Batiscan, \$294,60; St Hyacinthe, \$533,58; St Stanislas, Rivière des Envoies, \$535,87.

LE LAZARET DE TRACADIE

(Du Moniteur Acadien.) Le Lazaret de Tracadie vient d'être transféré du gouvernement local au gouvernement fédéral. Ce changement est dû en partie à l'initiative de nos ministres de Frédéricion, et en partie au zèle tout désintéressé de M. le docteur Taché, sous ministre de l'Agriculture. C'est une de ces rares transactions où toutes les parties intéressées trouvent leur avantage ou leur satisfaction.

l'assée aux Réverendes Mères de l'Hôtel-Dieu dans l'emploi et la disposition des fonds. Un comité de direction peut être nécessaire; mais si ce comité à la suite de ses rivalités intestines entrave l'action des bonnes sœurs, rend lent et difficile l'emploi des deniers quand l'intérêt des malades demande qu'il en soit fait un usage prompt et intelligent, nous croyons médiocrement à l'utilité de ce comité.

Au reste d'après les nouveaux arrangements qui viennent d'être pris, la direction et le contrôle du lazaret sera laissé au département de l'Agriculture, c'est-à-dire au Docteur Taché, sous-ministre de ce département.

Le nom de M. le docteur Taché nous est une garantie que ces pauvres martyrs seront traités avec toute l'intelligence et toute la générosité possibles.

Depuis de longues années il étudie ce mal étrange devant lequel la science reste impuissante; et le Canada n'hésite pas à dire que le Docteur Taché est l'homme le plus compétent à traiter cette question non seulement du pays mais du monde entier.

(Du Herald d'Halifax)

Les rapports complets du commerce et du revenu pour l'année fiscale expirée le 30 juin n'ont pas encore été publiés, mais il y en a assez d'accessibles pour pouvoir s'en former un jugement assez juste. La dernière Gazette du Canada contient un sommaire des importations et des exportations de la Puissance pour le mois de juin dernier—sans la Colombie Britannique.

D'après ce sommaire, et les états semblables publiés de temps à autre dans la Gazette, nous pouvons donner le total des importations et des exportations des six provinces orientales de la Puissance pour l'année expirée le 30 juin; à quoi nous ajoutons un estimé du commerce de la Colombie Britannique, basé sur les rapports de l'année dernière.

Table with columns: Importations, Exportations. Lists monthly trade figures for July, August, September, October, November, and December.

Col. B. estimé \$69,964,249 \$82,374,979 Total \$72,364,249 \$85,274,979

Pour l'année fiscale terminée en juin 1879, les importations étaient de \$81,964,427, et nos exportations de \$71,491,255, faisant un volume total de commerce de \$153,455,682, avec une balance contre nous de \$10,473,000. Pour l'année fiscale qui vient de se terminer, nos importations, on vient de le voir, ont été de \$72,364,249, et nos exportations de \$85,274,979, faisant un volume total de commerce de \$157,639,228, avec une balance en notre faveur de pas moins de \$12,810,000.

Si nous analysons les chiffres, nous trouvons les comparaisons encore plus satisfaisantes. L'année dernière, nos importations étaient plutôt de matériaux bruts, et moins de produits du travail étranger. Cela se remarque surtout sur le sucre, et c'est aussi apparent pour plusieurs autres articles que nous nous fabriquons maintenant. Nos exportations révèlent également une amélioration marquée. Pour l'année expirée en juin 1879, nous avons exporté des marchandises, produits du Canada, pour 60 millions.

L'année dernière, nous avons exporté de ces mêmes marchandises pour 70 millions, ce qui indique un développement remarquablement rapide de la puissance de production du pays. En ce qui regarde les seules marchandises fabriquées, nous avons augmenté nos importations de plus de \$120,000, soit près de vingt par cent. Sous d'autres rapports, nous avons fait le même progrès et déployé les mêmes symptômes de prospérité.

Le Sun de St. Jean, N. B. dit:

"M. J. B. Snowball, M. P., député de Northumberland, était de ceux qui prédisaient que la politique nationale serait la ruine du commerce de bois au Nouveau-Brunswick. A chaque session du parlement, il a répété son assertion qu'il soulignait à coup de poing au grand danger du couvert de son pupitre. Mais, heurteusement, M. Snowball s'est trouvé être le plus mauvais prophète que la Rive Nord ait jamais produit."

d'évo pas croyons nous, à plus de 7,000 âmes. Tous les hommes de chantiers, les ingénieurs-mécaniciens, employés d'estacades, employés des écluses, employés de moulin, armoires, charretiers, commerçants, expéditeurs, commis, et tout le peuple de Northumberland en général peut attester que M. Snowball est un pauvre prophète. De fait M. Snowball, le marchand de bois doit savoir mieux que tout autre jusqu'à quel point les prédictions de M. Snowball député, étaient sans valeur et vide de sens."

F. M. DEROME.

Rimouski vient de perdre un de ses citoyens les plus distingués, François-Magloire Derome, écuyer, avocat, né à Montréal en 1821, s'éteignant tranquillement, entouré de ses siens, à dix heures et demie, jeudi dernier, après une maladie de quelques jours seulement.

Après un cours d'étude aussi brillant que solide fait au collège Ste Anne, M. Derome étudia le droit sous l'hon. A. N. Morin et fut admis au barreau; mais il ne se livra que peu de temps à l'exercice de sa profession. Ses goûts et ses talents littéraires lui firent embrasser la carrière du journalisme. Déjà pendant qu'il étudiait le droit, il avait écrit plusieurs articles dans les journaux qui furent bien appréciés par le public. En 1841 il prit le fauteuil de rédacteur en chef des Mélanges Religieux. Il publia à Montréal en 1853 un petit traité qui a pour titre: Manuel élémentaire et pratique de l'agriculture. En 1854, il remplaça à la rédaction du Canadien M. Ronald MacDonald.

Il fut nommé en 1857 protonotaire et clerc de la couronne et de la paix pour le district de Rimouski, poste qu'il a occupé avec distinction jusqu'en 1878.

Pendant sa longue carrière comme protonotaire, M. Derome a fait preuve de grandes connaissances légales; dans les questions difficiles, les membres du barreau de Rimouski, l'ont consulté plus d'une fois avec avantage.

M. Derome était doué d'une âme essentiellement poétique, et tous les moments de loisir que lui laissait sa charge de protonotaire, il les passait dans sa bibliothèque à écrire et à faire des recherches. On trouve de ses pièces de poésie dans le Répertoire national, Le Foyer Canadien, La Revue Canadienne, La Voie du Golfe, La Gazette d'Orléans et dans Le Nouvelliste de Rimouski.

Il a aussi écrit dans l'Album des Familles jusqu'à ces derniers temps. En 1878, il a été nommé consul de la part du gouvernement fédéral dans les réclamations à l'occasion des travaux du chemin de fer Interoceanique.

Il a épousé en premières noces Melle Théotiste Labadie, de Québec, et en secondes Melle Malvina Langevin, sœur de Monsieur de Rimouski.

Ses funérailles ont eu lieu lundi dernier à la cathédrale. Les citoyens de Rimouski ont tenu à honneur à rendre hommage à sa mémoire en allant en foule au service funèbre offrir une dernière prière au Dieu des miséricordes pour le repos de son âme. Un chœur nombreux chantait à l'orgue; M. Adolphe Hamel, ancien organisiste à l'église St Patrice de Québec, a bien voulu offrir ses services, et s'en est acquitté avec son talent bien connu.

Monsieur le Grand Vicairé a officié. Monsieur le ministre des Travaux Publics et son frère, monsieur Edouard Langevin, sous-secrétaire d'Etat, assistaient aux funérailles.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. L. A. Billy, Désiré Bégin, P. F. Rouleau, L. G. Casault, Achille Fournier, et J. T. Couillard.

Le deuil était conduit par les fils du regrette défunt et son genre M. l'avocat Asselin. M. Z. Simard avait été chargé des pompes funèbres.

Son corps repose sous la voûte de la cathédrale en face de l'autel de la S. Vierge. Par la mort de M. Derome, Le Nouvelliste de Rimouski fait une perte sensible, car il était l'ami sincère de notre feuille et à plusieurs fois honora nos colonnes de ses écrits.

Sa famille voudra bien accepter nos sentiments de vive condoléance.—Le Nouvelliste.

Le Commerce, de Tiflis, rapporte que 50 officiers russes ont été envoyés dans le district de Zakatal pour aider à la destruction des sauterelles qui y font de grands ravages. Dans le district d'Ajeekhoor, le lieutenant-colonel Sarafimoff a sous ses ordres, 3,000 hommes avec lesquels il a réussi à exterminer les insectes envahisseurs dans 200 endroits différents.

A Nukkin, au moment de l'arrivée de la nuée, 700 paysans se sont armés de balais et ont attaqué les sauterelles aussitôt qu'elles se sont posées sur le sol. La destruction a continué pendant des heures; et lorsqu'elles ont toutes été tuées, on eût dit que les champs étaient recouverts de de raisins écrasés. Du côté de Dugkesaman, dans la province d'Ellesavetopol, une nuée si immense est apparue au mois de mai, qu'un homme à cheval n'aurait pu en faire le tour en moins de sept jours, 5,000 hommes y sont occupés à combattre le fléau. Ils détruisent environ 5,000 pouds par jour, c'est-à-dire 180,000 livres.

Ce travail étant obligatoire et constituant une véritable corvée, ceux qui en sont chargés n'ont droit à aucune indemnité; aussi beaucoup s'efforcent-ils d'y échapper. Dans un district, un grand nombre d'habitants réquisitionnés par les autorités ont pris la fuite pendant la nuit et ont gagné les montagnes; mais on s'est mis aussitôt à leur poursuite, et ils ont été ramenés. Les prêtres eux-mêmes ne sont pas dispensés de cette chasse aux sauterelles, qui dans la Russie méridionale sont de la grosse espèce connue sous le nom de locuste verte à ailes grises.

—On dit que M. C. J. Brydges doit se porter candidat au comté de Selkirk, Manitoba, qui sera bientôt appelé à se choisir un représentant aux Communes.

CORRESPONDANCE.

NOTES DE VOYAGE.

Londres, 21 juillet 1880.

M. le Rédacteur. —Après une traversée particulièrement heureuse, et accomplie en moins de neuf jours, me voici rendu dans la grande capitale de l'empire britannique. Pour me conformer à la promesse que je vous ai faite, je vous transmets ces notes prises à la hâte et sans la moindre prétention littéraire: vous pourrez les insérer dans vos colonnes si vous jugez à propos.

Le premier de juillet courant je disais adieu à "Villa Bellevue" et aux bons et braves cotons de La Patrie. Je partais accompagné de ma famille, pour aller serrer la main aux parents et amis, avant le grand départ fixé au 10. Jeudi, le 8 au soir, je prenais mon passage sur le bateau de la Compagnie du Richelieu, pour me conduire de Montréal à Québec. Ce fut le moment véritable du départ, puisque je laissais à Montréal, non seulement mes meilleurs amis, mais encore les deux êtres qui me sont plus chers que tout au monde. Après une séparation, dont je n'ai pas besoin de joindre les émotions vives et tendres, je montai sur le pont du bateau, entraîné à toute vapeur sur le St. Laurent, pour répondre de mon mieux aux mouchoirs que je voyais s'agiter au loin en dépit des larmes dont ils étaient baignés.

J'étais en proie aux plus tristes réflexions lorsque j'eus le bonheur de constater la présence à bord, d'un concitoyen des Cantons de l'Est, M. Bignault de Ste. Agnès, au Lac Mégantic; charmant garçon, anglais de nom, mais français par la langue et même par le cœur, surtout depuis qu'il a un ses destinées à une de nos jolies brunnettes canadiennes, dont j'ai jadis, eu le plaisir de faire connaissance. Comme il lui a fallu se soustraire aux deux rayons de la lune de miel pour descendre à Québec pour affaires importantes, ses pensées avaient un peu du romantisme des miennes et notre conversation fut pour effet de nous consoler un tant soit peu mutuellement.

Il était tard dans la nuit lorsque le clocher et le village de Verchères apparurent à notre droite. Je tenais à saluer ce coin de terre, berceau de ma famille en Canada, je tenais à voir en passant le domaine de Bellevue avec son vieux moulin, son antique manoir, ce domaine qui rappelle les efforts et l'énergie d'un aïeul dont j'allais visiter la paroisse natale sur les bords de la Loire.

Après un dernier coup d'œil jeté sur cette côte si pleine de doux et précieux souvenirs, j'allai prendre quelques heures de repos dans ma cabine, pour me lever le matin en face de ces hauteurs de Québec, sur lesquelles j'avais, peu de jours auparavant, pris part à la grande démonstration nationale. Je passai la journée de vendredi à Québec et samedi à 10 h. m., deux coups de canon annonçant le départ du "Circassien", sur lequel je m'étais embarqué. Ce navire est un des plus beaux et des plus puissants de la Ligne Allan. Permettez-moi de vous en donner une courte description.

Il fut construit en 1873, à Greenock, en Ecosse, et couta environ un demi million de piastres. Il mesure 435 pieds de long sur 40 1/2 de large. Sa capacité est de 3,700 tonneaux. La machine qui le fait mouvoir, concurrentement avec les voiles, possède 1,500 forces et est en rapport avec 10 bouilloires ayant chacune deux fournaies, ce qui fait 24 feux, consommant en moyenne 62 tonnes de charbon par 24 heures. Le personnel affecté au service de cet engin est de 36 mécaniciens, chauffeurs, etc., etc.

L'équipage complet est de 107 personnes. Le navire peut transporter facilement 1500 passagers, à part le fret ordinaire. Nous étions 146 passagers pour faire la dernière traversée. Il y avait des gens de tous pays, de plusieurs nations et de toutes conditions. Nous avions trois ministres du gouvernement canadien: Sir J. A. McDonald, Sir Chs. Tupper et enfin le last but not the least, l'hon. J. H. Pope, le populaire représentant de nos cantons dans le cabinet fédéral.

Ces Messieurs viennent, comme vous le savez, pour tâcher d'opérer le transport du Pacific Canadien à une compagnie anglaise et reprendre, s'il est possible, la politique de Sir G. E. Cartier, en 1872, politique que des circonstances malheureuses ont fait abandonner pour le plus grand tort de nos finances. Si nos trois ministres réussissent, ils auront bien mérité de la patrie.

A part ces trois ministres de la Couronne, nous avions trois ministres de l'Évangile, deux épiscopaux et un presbytérien, qui nous ont chacun gratifié d'un office de leur rite respectif durant le voyage.

Les passagers venaient des États-Unis, de la Province de Québec et surtout d'Ontario. La plupart se proposent de passer quelque temps en France.

J'étais le seul étranger parlant le français parmi les passagers. En lisant la liste au moment du départ, je vis que mon compagnon de cabine s'appelait W. J. Mercier, je me flattai donc de faire la traversée avec un compatriote, et grand fut mon désappointement en constatant au dîner que ce Monsieur était irlandais protestant, descendant d'une famille huguenote, émigrée en Irlande, à l'époque des troubles de la réforme et qui avait renié sa langue en même temps que la foi de ses pères. Du reste il fut charmant compagnon et racheta par son obligeance le désappointement qu'il m'avait causé.

Mais je m'aperçus que je commets une digression un peu forte, je retourne à notre départ de Québec, grâce à la rapidité de notre course la vieille cité de Champlain disparut vite à nos regards avec sa noble citadelle si pleine de glorieux souvenirs. Le saut Montmorency avec ses flots d'écumé; l'Isle d'Orléans et ses gentils villages, les magnifiques campagnes de la rive sud, attirèrent successivement les regards admirateurs des passagers. À 5 heures nous étions vis-à-vis Tadoussac où fut l'ancienne première église du Canada et qui peut être sera bientôt un des principaux ports maritimes de l'Amérique, si le système projeté de navigation d'hiver est mis à exécution. À 9 heures nous mouillâmes en face de Rimouski pour recevoir

les malles et les passagers de "l'Interoceanique" et débarquer le pilote canadien.

Le voyage s'est continué sans accident, ni incident remarquable. Nous avons rencontré d'énormes banquises de glace dans le détroit de Belle-Isle, nous avons vu plusieurs baleines prenant leurs ébats à la surface de l'onde amère, des oiseaux de mer nous ont escorté tout le long de notre course pour ramasser les débris de notre cuisine. En somme notre traversée fut, comme me les autres traversées, passablement monotone et malgré les efforts tentés pour se distraire, tout le monde n'a cessé de soupirer ardemment après la terre européenne. Rien n'a pourtant été négligé pour rendre ces voyages aussi agréables que possible. Bons lits, bonne cuisine, prévalence de toute sorte chez les employés, on se croirait parfois dans un hôtel de première classe. On finit par se connaître, se familiariser les uns avec les autres; on parle de choses et d'autres, on discute sur la politique, sur les questions religieuses; les uns et les autres font du chant et de la musique au salon, d'autres font la partie de cartes, jurent un Napoléon, etc., etc., d'autres enfin, ardents et fidèles disciples de Baechnus, oubliant le respect dû à Neptune dans la circonstance, se livrent joyeusement au culte de leur dieu favori. Malgré tout cela le steamer n'en est pas moins pour tous une prison flottante. Et quand le 17 au soir, les officiers nous annoncent que le lendemain matin nous serions en vue de la Verte Erin, l'enthousiasme était à son comble.

Comme cette lettre est déjà trop longue je remets à la semaine prochaine la suite de mon récit.

Votre tout dévoué,

J. A. GILCOYNE.

Élections.—Les mandats pour les élections de Toronto, North Ontario & Selkirk viennent d'être émanés. La nomination pour les deux premières divisions est fixée au 21 courant et la votation au 28 courant; dans Selkirk la nomination aura lieu le 3 septembre et la votation le 11 du même mois.

Jésuites.—Plusieurs Pères Jésuites expulsés de leurs maisons de France se trouvent en ce moment à Rome. Animés du plus beau zèle et d'un admirable sentiment d'abnégation, ils viennent demander au Saint-Siège qu'il veuille assigner à leur apostolat quelques-unes des missions de l'Orient où le besoin d'ouvriers évangéliques se fait sentir davantage. Là, du moins au milieu des infidèles et des schismatiques, ils espèrent trouver l'hospitalité, le respect de la justice que leur refuse le gouvernement de la nation très-chrétienne.

La ville d'Annapolis qui a été en partie consumée par un incendie terrible, est une jolie petite ville. Située au fond de la baie de Fundy, elle est à l'abri de toutes les tempêtes. Elle est la capitale d'un comté magnifique, très fertile et surtout riche en souvenirs historiques.

Annapolis, comme on sait, est bâtie à l'endroit précis où fut construit Port-Royal et la petite ville actuelle a conservé un vieux fort du temps des Français, d'où la vue est superbe. Les amateurs d'antiquités historiques apprendront avec chagrin la nouvelle d'un désastre aussi considérable.

Les scènes de désordre continuent à Paris. En plein jour, rue Montmartre, c'est-à-dire en plein cœur de Paris, un sergent de ville a été assassiné d'un coup de couteau, sans provocation, par un chiffonnier. En donnant le coup de couteau, le misérable s'est écrié: "C'est au nom de la République que je tue!"

La population de la province de Manitoba est aujourd'hui de 38,300 âmes dont 15,400 sont d'origine française.

M. Edouard Proulx, fils de l'hon. M. J. B. G. Proulx de Nicolet, novice au R.R. P.P. Jésuites de Laval, France, est revenu par le dernier paquebot pour continuer ses études théologiques à Montréal.

Nouvelles Editoriales

Trois-Rivières.—Le Palais Episcopal des Trois-Rivières est presque terminé. La toiture est posée et le tout présente un aspect imposant.

Rumeurs.—Dame rumeur nous apprend que l'hon. Mercier irait pratiquer à Montréal en société avec M. Robidoux, et que M. O. Desmarais irait tenter fortune à Trois-Rivières.

Enigme.—Une récompense est offerte aux fraudeurs de l'Union s'ils veulent bien nous indiquer où se trouve, dans la Province de Québec, la Division Bonheville?

Nouvelle religieuse.—Le prédicateur de la retraite ecclésiastique des prêtres de l'archidiocèse de Québec sera le père Fievez, rédemptoriste, de Ste.-Anne de Beauport.

L'emprunt français.—La Gazette de Montréal, déclare, en réponse au Herald, que l'emprunt français a été couvert et que l'argent est à l'heure qu'il est à la disposition du gouvernement provincial. Les conditions de l'emprunt, ajoute notre confrère, sont qu'il est payable à Paris en sterling, les intérêts et l'amortissement étant payables à Londres en sterling.

Cette déclaration semi-officielle met fin à tous les doutes au sujet du succès de l'emprunt.

La Gazette de Montréal, dément la nouvelle de l'insuccès des négociations de sir John à Londres.

Bluets.—Il y a des bluets en abondance cette année au Saguenay et aux Trois-Rivières. Des milliers de boîtes arrivent tous les jours sur les marchés de Montréal où elles se vendent de 40 à 50 cts la boîte.

Dame rumeur.—L'Événement dit qu'il n'est pas question de remaniement ministériel pour le moment, à Québec.

Un ami de notre feuille nous informe que des rumeurs de Québec voulaient que l'administration provinciale fut composée comme suit: 1er ministre Hon. Chapleau, Proc. Hon. Loranger, Sect.-Prov. Hon. Mercier, Trésorier Hon. Langellier, Président du Conseil Hon. Archambault, Commissaire des Terres, Hon. H. Fabre.

Nous sommes loin de croire, à cette rumeur que nous publions à titre de curiosité.

Authentique.—La scène se passe dans les bureaux de l'Union: Un abonné paye ses redevances et dit: "Vous pouvez garder votre journal qui ne publie que des insanités de ce temps-ci, je ne puis perdre mon argent à encourager ces choses là." L'administration s'excuse en disant: "Ah bien, voyez-vous, le rédacteur actuel est une espèce de fou, incontrôlable." "Renvoyez votre fou, reprend l'abonné, et cherchez à trouver quelqu'un de plus fin!" Huit jours plus tard l'Union publiait la lettre Mercier-Chiffers.

Accident.—Hier matin un enfant de M. Frs. Gervais de cette ville, en jouant sur la voiture à la glace, est tombé sous les roues de cette voiture, et une des roues lui passa 2 fois sur le corps. Il fut aussitôt relevé et après examen, le jeune garçon s'est relevé sain et sauf.

Tunnel.—La Cie de chemin de fer de la rive Sud et du Tunnel a fait le dépôt de \$5,000 requis pour la sanction de sa charte et les travaux vont commencer incessamment. Un bureau pour les ingénieurs a été loué à Hochelaga, et tous les instruments nécessaires y sont installés.

Exhibition.—L'Exhibition du comté de Bagot aura lieu le 21 Septembre prochain à St. Liboire.

Augmentation rapide.—Les parts de la Banque Jacques-Cartier sont montées de 5 en trois jours. Elle sont maintenant à 80.

La retraite ecclésiastique du Diocèse des Trois-Rivières aura lieu cette année au séminaire de Nicolet et commencera le 18 courant.



LA RUSTAUE.

CHAPITRE IV

Les deux jeunes filles se mêlèrent à la foule et gâgèrent le banc occupé par la famille Costanvee, mais particulièrement réservé aux femmes.

La mère Michel seul y prenait régulièrement sa place du côté de l'épître; les gars se dispersaient; les uns chantaient au lutrin, les autres, les maris, se joignaient à leur nouvelle famille.

Le père Constantine lisait sans lunettes dans son vieux formulaire de prières dont la couverture de cuir portait les traces d'un service séculaire; la tante Catherine, qui avait la vue faible et qui ne savait pas très bien lire le latin, récitait son rosaire ou méditait dans son cœur simple et pieux les vérités religieuses telles qu'elles les avait comprises dans sa jeunesse; les jeunes filles avaient des livres à fermoirs et s'occupaient à l'écrit.

Cette après-midi-là, les bannières étaient déployées dans le chœur, une rangée de beaux jeunes gens se voyait à la balustrade, sous la chaire; une statue de la Vierge Marie, recouverte d'un long voile constellé d'étoiles d'or, reposait sur un brancard blanc, et la congrégation des jeunes filles se distinguait aux châles et aux tabliers blancs. Il n'en fallait pas d'avantage pour occuper l'esprit encore mobile de Monique.

L'instruction, n'est pas sans influence sur l'imagination, qu'elle excite parfois d'une manière dangereuse.

Ces aperçus sur tout qui ne reposent sur rien, ces notes générales qui restent à l'état de connaissances vagues, ont pour principal résultat de jeter dans le cerveau mille idées confuses dont l'imagination s'empare, et qui finissent par lui imprimer un développement le plus souvent fâcheux.

Tandis que Françoise, qui était très intelligente, demeurait très calme et très maîtresse d'elle-même en toute occasion, un rien suffisait pour impressionner Monique.

Au moment où les chœurs entonnaient la dernière antienne, le père Costanvee quitta son banc, et s'en alla rejoindre un petit groupe d'hommes qui représentaient à Kortaval l'autorité civile et militaire. Bientôt on entendit les roulements éclatants du tambour, des pas cadencés résonnèrent sur les dalles sonores de l'église, toutes les têtes se détournèrent machinalement et une grande trouée se fit au milieu de la nef. L'escouade d'honneur des douaniers entra, commandée par un sous-officier.

Ils arrivèrent sur deux rangs dans leur pittoresque uniforme mi-marin mi-soldat, et se rangèrent selon le commandement qui leur fut donné. Monique regardait machinalement de ce côté comme tout le monde. Tout à coup elle rougit et baissa les yeux, le visiteur de la veille avait son regard fixé sur elle avec une persistance doublement inconvenante, étant donné le lieu et l'occasion.

Ce n'était pas qu'il fit belle figure sous les armes. Sa petite taille, sa physionomie sardonique, juraient plus que jamais avec la taille herculéenne et la physionomie grave et martiale de ses compagnons.

Mais Monique était très naïve, un brin coquette, et ce genre d'attention très vulgaire en soi, et que Françoise eût trouvé offensant, lui causait une satisfaction inavouée d'amour-propre.

Quand la procession s'ébranla, elle le suivit, mais avec distraction. Les paroles de la cabaretière lui revenaient à la mémoire, et mêlée à la foule, elle oubliait d'admirer les splendeurs de la procession se déployant en face de la mer; elle oubliait de prier, hélas! pour ne penser qu'à cet inconnu, à ce futur officier qui l'avait si rapidement distingué des jeunes filles de Kortaval.

Un malheureux hasard voulut qu'elle le rencontrât après l'office, causant avec son grand père et d'autres paysans. Il eut l'habileté de se glisser près d'elle, et de lui glisser de ces compliments exagérés qui sentaient d'une lieue le lecteur des feuilletons à un sou. Il poussa l'amabilité jusqu'à aller reconduire le père Costanvee, qu'il n'appelait que monsieur l'Adjoint, jusqu'à la Croix, et en se séparant de Monique il murmura un expressif au revoir.

Naturellement, personne ne s'était aperçu de ces attentions particulières, et Françoise, qui remarqua néanmoins l'air préoccupé de la jeune fille, l'attribua à une tout autre cause. Elle était d'ailleurs fort préoccupée elle-même de la cérémonie de ses fiançailles qui devaient avoir lieu dans la soirée, et elle laissa à Monique tout le loisir de se livrer à ses rêveries.

Le souper fut très gai ce jour-là à Kerbara, mais ne se prolongea pas plus que d'habitude.

Quand les gros plats de faïence chargés de viande eurent été enlevés, la tante Catherine, avec une certaine solennité, vint recouvrir la table d'une nappe de toile franche, les jeunes filles apportèrent des verres, et les garçons des bouteilles de cidre et d'eau-de-vie. Françoise, qui, contre son habitude, n'avait pas quitté ses habits de fête, posa au milieu de la table un grand gâteau doré, et presque au même instant des bruits de voix retentirent dans la cour. C'étaient les gens du Gomenon qui arrivaient. Aussitôt dans la cuisine de la ferme ce fut une mêlée générale, il fallut apporter des bancs de l'appartement voisin, afin que chacun pût trouver une place à peu près pour s'asseoir.

Laurent et son frère Jacques se trouvaient debout entourés de quelques jeunes gens, qui avaient laissé les sièges aux femmes. Jacques cherchait Monique des yeux; mais Monique s'était enfoncée dans le vieux fauteuil de coin de l'âtre et paraissait peu disposée à causer.

Tout à coup la tante Catherine, qui, par une vieille habitude, se tenait agenouillée sur la pierre de la cheminée, se sentit tirée par son châle.

C'était Laurent Bahaut qui lui demandait un entretien.

Elle se leva et le suivit dans l'appartement voisin, une sorte de caveau où se faisaient les grosses opérations de ménage et où se trouvait la haterie.

Ils se parlèrent à voix basse pendant quelques minutes; puis la tante Catherine revint au foyer, mais ne s'agenouilla point et alla prendre une petite place restée vide près du siège de bois de Monique. "Ma fille, dit-elle de sa voix calme et basse, ce matin on t'a dit, je crois, un mot des intentions de Jacques Bahaut à ton égard."

Monique inclina silencieusement la tête pour toute réponse.

— Et, ajouta la tante, voilà qu'il a pris au père Bahaut l'idée de faire deux fiançailles ce soir. Il n'y aurait pour cela qu'un mot à dire au grand-père, car les Bahaut se sont entretenus de cela avec lui après la procession.

Dis, le veux-tu, est-ce ton idée, ma fille? — Ce n'est pas mon idée, répondit Monique avec une nuance d'impatience, on va trop vite chez les Bahaut, ma tante.

— C'est que, vois-tu, Jacques va être nommé maître d'école au canton et il lui faut une ménagère le plus tôt possible.

— Qu'il en cherche par Kertaval, il n'en manque pas, ma tante.

— C'est le dernier mot, ma fille? — Oui, ma tante, je n'ai jamais entendu me fiancer ce soir.

La tante Catherine ne s'émut pas de cette petite résistance. Elle connaissait Monique pour être un peu capricieuse, et, en allant couper le large gâteau, elle se contenta de dire à Laurent qu'il ne fallait point s'occuper de Monique ce soir-là.

Ce petit incident passa inaperçu, et bientôt toute l'attention se concentra sur Laurent et sur Françoise, qui s'étaient assis en face des deux vieux fermiers, et auxquels on versait à boire et qu'on servait avec une certaine cérémonie.

Tout à coup le vieux père Costanvee se leva. La joie qui rayonnait sur son visage fit instantanément place à je ne sais quelle majesté, et il ôta lentement son chapeau.

— Voici donc, dit-il, un brave gars qui me demande ma fille, la dernière. Je la lui donne de grand cœur, devant toute la compagnie, sachant bien que je ne lui fais pas un mauvais cadeau ni à elle non plus.

Il tendit sa main rugueuse en avant, y enserra les mains des deux jeunes gens et, levant son regard en haut: — Que le bon Dieu vous bénisse, mes enfants, dit-il, comme je vous bénis! vous allez désormais travailler ensemble et manger le même pain, comme d'honnêtes gens et de bons chrétiens que vous êtes et que vous serez.

— Et maintenant à votre santé! Laurent, pâle d'émotion, saisit son verre d'une main tremblante; quant à Françoise, les larmes baignaient son frais visage, des larmes de bonheur.

— Ma fille, c'est assez pleurer, dit la tante Catherine, qui découtait les mains jointes et l'air recueilli. Ton père t'a bénie que Notre Seigneur et Notre-Dame te bénissent aussi! Et maintenant va-t'en verser à boire à notre monde comme c'est ton devoir.

Françoise essuya ses larmes et, prenant la bouteille que lui présentait sa tante, elle versa à boire à la ronde, recevant les compliments de chacun et répondant gaiement.

Quand elle eut fait sa ronde, le vieux père Michel porta un dernier toast aux deux familles, et de formidables hurrahs lui répondirent. Puis on se sépara, car la tante Catherine craignait, non sans raison, que quelques bolées de cidre en plus n'eussent porté le trouble dans la cervelle des jeunes gens. Kerbara et le Gomenon n'étaient pas alligés par la pluie de l'ivrognerie, néanmoins les jours de foire et les jours de fête, certains buvaient bien un coup de trop, et tante Catherine ne voulait point jeter cet atristement sur des fiançailles qui avaient réjoui honnêtement tout le monde.

Une seule personne était demeurée triste au milieu de la gaieté générale rendue très-expansive par de fréquentes libations: c'était Monique.

A continuer.

H, DELISLE, RELIEUR. Rue St. Denis, (Bloc Belhumeur) St. Hyacinthe.

Livres, Cahiers de Musique, Brochures, Pamphlets, Livres Blancs, etc., etc., reliés avec soin et promptitude. AUX PLUS BAS PRIX. St. Hyacinthe, 21 avril 1880.—ag

GROCERIES ET FERRONNERIES

Charles Lapierre Rue Cascades, — Bloc French. ST. HYACINTHE. Magasin autrefois occupé par M.O. Brodeur

M. Lapierre, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, a l'honneur d'informer le public en général qu'il tiendra comme par le passé un assortiment complet de Vins, Liqueurs, Epicerie, Provisions, Huile, Vermis, Ferronneries, Fer, etc., etc.

Tout de Première qualité et à Bas Prix. Une visite est respectueusement sollicitée. CHARLES LAPIERRE. 3 Mai 1880. am

500 peoles de cuisine, 1500 peoles doubles, 60 peoles de fermail avec bouillotte, Ustensiles de cuisine, Fournitures de maisons, Outils, Vitres, Peintures, Huile, Vermis et un assortiment complet de ferronneries pour marchands de campagne et entrepreneurs d'églises et de maisons, à vendre à bon marché à la maison

AUGUSTE COULLARD, Marchand de fer, 233, 235, 237, 239, rue St. Paul. P. S. — Juchète aussi la vieille fonte. 1 mai 1880.—3m

DEMENAGEMENT!!!

FRS. LANGELLIER Place du Marché, Bloc Doherty

M. FRANCOIS LANGELLIER, prend la liberté d'annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il a transporté son magasin dans le Magnifique Magasin ci-devant occupé par M.M. Lapierre et Gendron, Place du Marché, Bloc Doherty, où il continuera à tenir comme par le passé, un assortiment choisi de Groceries, Epicerie, Ferronneries, Vins et Liqueurs, etc., etc.

Il remercie le public pour son encouragement et il continuera, comme par le passé, à servir promptement et ponctuellement ceux qui voudront bien l'encourager. FRANCOIS LANGELLIER. 7 m i 1880. 6m

DEMENAGEMENT.

M. V. SEVIGNY, CORDONNIER, Informe ses pratiques qu'il a transporté sa boutique sur la rue Cascades, porte voisine de J. Charbonneau. Ouvrage de pratique et réparations faites avec soin. 10 mai 1880. V. SEVIGNY.

Nouveau Magasin

Groceries & Epicerie DE CHOIX. M. ALFRED BRIEN. Coin des Rues CASCADES et MONDOR

Monsieur A. BRIEN ci-devant marchand de St. Simon, informe le public de la ville et des campagnes environnantes, qu'il a ouvert un Magasin de Groceries, Epicerie, Vins et Liqueurs de premier choix, à ST. HYACINTHE, coin des rues Cascades et Mondor, bâtisse St. Pierre.

Il invite ses amis et le public en général, d'aller visiter son Magasin, pour se convaincre du bas prix de ses marchandises et qui seront toujours de premier choix et de première qualité.

Le public étant convaincu de la vérité de ces faits, il espère pouvoir mériter la confiance du public; et une bonne part du patronage de ses amis, tant de la ville que de la campagne.

Outre son assortiment de Groceries et Provisions, il tiendra aussi un assortiment de Ferronneries et Objets d'Agriculture. Une visite du public est sollicitée. ALFRED BRIEN. St. Hyacinthe, 1er Mai 1880.—3m

PATRONISEZ NOS INSTITUTIONS.

ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE. "SUN."

BUREAU PRINCIPAL: 161 Rue St. Jacques, Montreal.

DIRECTEURS: Thos. Workman, Gendron, Président. A. F. Gault, James Hutton, A. W. Ogilvie, David Morrice, M. H. Gault, M.P., T. M. Beyson, John McLennan, M.P. R. P. Howard, M.D., Médecin des Consultants. R. Macaulay, Secrétaire.

CAPITAL ET ACTIF, \$844,525.60. Polices sur la Vie, émises avec plus bas Prix courants.

ACCIDENTS. Cette compagnie assure contre tous les accidents. Elle est la compagnie qui donne le plus d'avantages.

L. S. ADAM, N. P. 1-80-1a Agent à St. Hyacinthe.

ROBERT GADBOIS, Groceries, Provisions, Vins, Liqueurs, etc., etc.

Place du Marché.—St. Hyacinthe. Porte voisine de H. J. Doherty.

Monsieur Robert Gadbois tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu par le passé les informe ainsi que le public en général, qu'il a changé son magasin de place. Il occupe un des meilleurs centres de la ville de St. Hyacinthe, en face du Marché, Porte voisine de H. J. Doherty, Block L. L. Poulin.

Vous trouverez à mon magasin toutes sortes de Liqueurs, Gin, Brandy, Whisky, Vins de toutes sortes, Rye, etc.

Je vous prie aussi de recevoir un assortiment considérable de VAISSELLE

ROBERT GADBOIS, Marchand. St. Hyacinthe 22 Dec. 1879.

Aux Cordonniers! 25 Tailleurs Demandés.

Salaire de \$8 à \$12 par semaine suivant la capacité. Assés des Monteurs, Trianciers, Tailleurs, fiseurs de fonds, etc, etc, etc. Chez Fogarty & Frere, Manufacturiers de Chaussures, Montréal. 10 7 80—3f

LA FRANCOILLUSTREE Directeur: M. l'Abbé ROUSSEL.

Un an, 20 frs.—6 mois, 10 frs.—3 mois, 5 frs.—1 mois, 1.75 fr.—Un numéro 50 c. A PARIS-AUTEUIL, rue LA FONTAINE, 40. Et chez tous les Libraires.

REGLEMENTS

Relatifs à la disposition de certaines terres de la Couronne devant servir au Chemin de Fer du Pacifique.

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, Ottawa, 14 Octobre 1878.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les dispositions suivantes, qui seront censées être applicables aux terres se trouvant dans la province du Manitoba, et dans les territoires situés à l'ouest et au nord-ouest d'icelle, sont substituées aux règlements portant la date du 9 juillet dernier, et déterminant la manière de disposer des terres publiques situées dans un rayon de 110 milles (cent dix milles) de chaque côté de la ligne du chemin de fer du Pacifique, lesquels dits règlements sont par le présent annulés:—

1. Jusqu'à ce que le nivellement ultérieur et final du dit chemin de fer ait été fait à l'ouest de la rivière Rouge, et pour l'utilité de ces règlements, la voie du dit chemin de fer sera supposée se trouver sur la quatrième base ouest, à l'intersection de la dite base avec la ligne qui se trouve entre les rangées 21 et 22, à l'ouest du premier méridien principal, pour de là se diriger en suivant une ligne directe jusqu'au confluent des rivières Shell et Assiniboine.

2. Les terrains situés de chaque côté de la ligne seront respectivement divisés en bandes de la manière suivante:—

(1) Une bande de cinq milles de chaque côté du chemin, immédiatement en contact avec lui sera appelée la bande A;—

(2) Une bande de quinze milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande A, sera appelée la bande B;—

(3) Une bande de vingt milles située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande B, sera appelée la bande C;—

(4) Une bande de vingt milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande C, sera appelée la bande D;—

(5) Une bande de cinquante milles, de chaque côté du chemin et voisine immédiate de la bande D, sera appelée la bande E.

3. Les sections portant les numéros pairs dans chaque township qui se trouve dans les différentes bandes ci-dessus d'écrites, seront affectées aux homesteads et aux pré-émissions, de 160 acres chacun, respectivement.

4. Les sections portant les numéros impairs dans chacun des dits townships seront formées aux homesteads ou pré-émissions et réservées et reconnues comme terre du chemin de fer.

5. Les terres du chemin de fer situées dans les différentes bandes seront vendues aux prix suivants:— dans la bande A, \$5 (cinq piastres) l'acre; dans la bande B, \$4 (quatre piastres) l'acre; dans la bande C, \$3 (trois piastres) l'acre; dans la bande D, \$2 (deux piastres) l'acre; et dans la bande E, \$1 (une piastre) l'acre; et les termes de vente seront comme suit:— un dixième payable au comptant, lors de l'achat; et la balance, payable en neuf versements annuels égaux, avec intérêt au taux de six pour cent par année sur ce qui reste dû.

6. Les terres affectées aux pré-émissions dans les différentes bandes seront vendues aux conditions et aux prix suivants:— dans les bandes A, B et C, à \$2.50 (deux piastres et cinquante centimes) l'acre; dans la bande D, à \$2 (deux piastres) l'acre; et dans la bande E, à \$1 (une piastre) l'acre. Les termes de vente seront comme suit:— quatre dixièmes de la somme totale, et les intérêts de cette dernière au taux de six pour cent par an, devront être payés à l'expiration de trois années à partir de la date d'entrée en possession; les autres six dixièmes devront être payés en six paiements annuels à partir de la dite date avec intérêt au taux susmentionné, sur telle balance du prix d'achat qui d'année en année restera impayée.

7. Tous les paiements, soit pour les terres du chemin de fer, soit pour les pré-émissions, dans les différentes bandes, seront faits en argent, et non avec des certificats (scrips) ou des mandats militaires ou de police.

8. Tous les argents reçus en paiement de terres préemptées se ont partie du fonds destiné au chemin de fer, de la même manière que les argents reçus en paiement des terres du chemin de fer.

9. Ces dispositions auront un effet rétroactif, en ce qui concerne toutes les inscriptions ou entrées de homesteads et de pré-émissions, ou en ce qui concerne les ventes de terres du chemin de fer, faites en vertu des règlements du 9 de juillet, lesquels sont par le présent annulés, et il sera tenu compte de tous les paiements faits en sus et au-delà des prix indiqués.

10. L'ordre en conseil du 9 de novembre 1877 concernant les terres entièrement affectées au chemin de fer dans la province du Manitoba, ayant été annulé, toutes les personnes qui se sont établies de bonne foi sur les dites terres, en vertu du dit ordre du conseil, paieront en vertu des dispositions pour les terres préemptées, le prix fixé dans chacune des bandes. Lorsqu'une personne aura pris deux quarts de section, en vertu de tel ordre du conseil, elle pourra garder en vertu de ces dispositions comme me homestead, le quart de section sur lequel elle se sera établie, et comme pré-emption, l'autre quart de section,—que ce homestead et cette pré-emption se trouvent, ou non, sur une section portant un numéro pair. Tous les argents payés par telle personne pour les terres qu'elle aura prises, en vertu du dit ordre du conseil, seront portés au crédit de sa pré-emption quart de section, en vertu de l'ordre du conseil mentionné, aura le privilège de le garder comme homestead et pourra prendre un autre quart de section, comme pré-emption, l'argent déjà payé par lui, devant être porté au crédit de telle pré-emption.

11. Toutes les prises de possession de terres seront soumises aux dispositions suivantes relatives au droit de passage du chemin de fer du pacifique canadien ou de n'importe quel autre chemin de fer de colonisation du gouvernement faisant sa jonction avec le dit chemin de fer:—

a. Si le chemin de fer traverse une terre occupée comme homestead, le gouvernement aura le droit de passage libre de même qu'il pourra construire librement les stations là où elles seront jugées nécessaires.

b. Lorsque le chemin de fer traversera des pré-émissions ou des terres du chemin de fer, prises avant la date actuelle, le gouvernement pourra prendre possession de telle partie du dit terrain qui sera nécessaire pour les stations ou les salinnières, et le propriétaire pourra seulement réclamer le prix par lui payé au gouvernement pour tel terrain à raison de tant de l'acre.

c. Si après la localisation finale du chemin de fer à travers les terres non arpentées mais non prises à cette époque, il se trouve que quelque personne occupe des terres qui sont réservées au public de garder, le gouvernement se réserve le droit de prendre possession de telle terre en payant à l'occupant la valeur des améliorations par lui faites.

12. Les réclamations provenant de l'occupation après la date actuelle, d'un terrain non arpenté, lors de la prise de possession, et pouvant être compris dans les limites affectées par les règlements ci-dessus ou par leur application ultérieure à de nouveaux territoires, seront dorénavant réglées conformément aux conditions ci-dessus relatives aux terres qui se trouvent dans la zone particulière où cet établissement pourra être situé, sujet à l'opération de la sous section de la section 11 de ces règlements.

13. Toutes les entrées faites après la date de l'occupation, pour des terres inoccupées dans les limites de la Saskatchewan, seront considérées comme prises de terres non arpentées de la ligne ait été fixé à travers les territoires, après quoi on disposera finalement de ces terres en vertu de ces règlements en tant qu'ils s'appliqueront à la zone particulière où se trouvent ces terres sujet toutefois à l'opération de la sous-section de la section 11 de ces règlements.

14. En vue de favoriser la colonisation en réduisant le prix des matériaux de construction l'égouvernement se réserve le droit d'accorder des licences renouvelables chaque année, en vertu de la section 52 de l'Acte concernant les terres fédérales, situées dans les diverses zones ci-dessus désignées, et toute occupation ou vente de terres dans les limites du territoire auquel s'appliquent ces licences, seront pour le moment sujettes à l'opération de ces licences.

15. Il est bien compris que les dispositions ci-dessus, n'affecteront pas les sections 11 et 29 qui sont les terres réservées aux écoles publiques, et les sections 8 et 26 qui sont des terres de la compagnie de la Baie d'Hudson.

On pourra se procurer tous les renseignements nécessaires en s'adressant au bureau des terres fédérales, à Ottawa, ou à l'agent des terres fédérales à Winnipeg, ou aux agents locaux à Manitoba ou dans les Territoires.

Par ordre du ministre de l'Intérieur, J. S. DENNIS, Député ministre de l'Intérieur.

res en vertu de ces règlements en tant qu'ils s'appliqueront à la zone particulière où se trouvent ces terres sujet toutefois à l'opération de la sous-section de la section 11 de ces règlements.

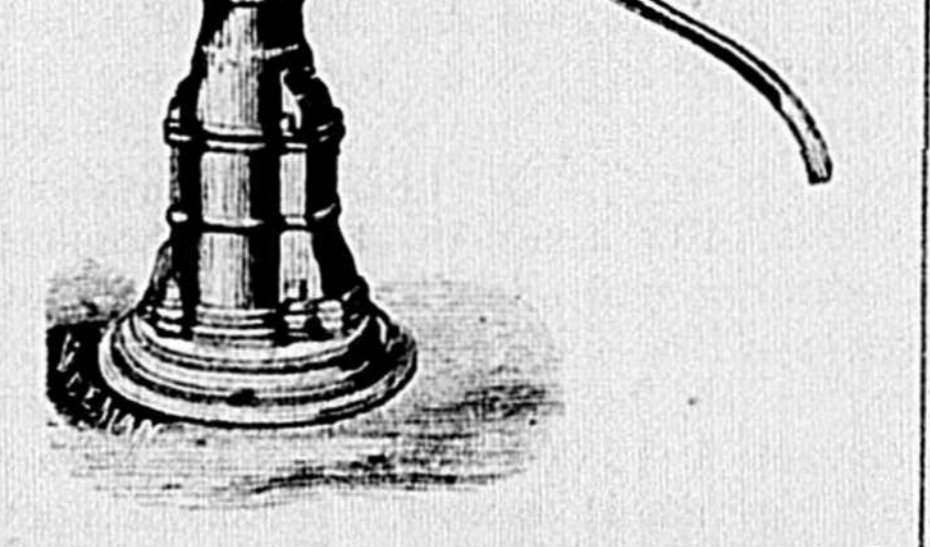
14. En vue de favoriser la colonisation en réduisant le prix des matériaux de construction l'égouvernement se réserve le droit d'accorder des licences renouvelables chaque année, en vertu de la section 52 de l'Acte concernant les terres fédérales, situées dans les diverses zones ci-dessus désignées, et toute occupation ou vente de terres dans les limites du territoire auquel s'appliquent ces licences, seront pour le moment sujettes à l'opération de ces licences.

15. Il est bien compris que les dispositions ci-dessus, n'affecteront pas les sections 11 et 29 qui sont les terres réservées aux écoles publiques, et les sections 8 et 26 qui sont des terres de la compagnie de la Baie d'Hudson.

On pourra se procurer tous les renseignements nécessaires en s'adressant au bureau des terres fédérales, à Ottawa, ou à l'agent des terres fédérales à Winnipeg, ou aux agents locaux à Manitoba ou dans les Territoires.

Par ordre du ministre de l'Intérieur, J. S. DENNIS, Député ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL, Géomètre en chef.



AUX FROMAGERS!

Le soussigné est prêt à vendre à tous ceux qui en ont besoin, les articles suivants: Instruments pour experimenter le Lait, Presses à Fromage, Coton à Fromage, Couteaux à Fromage, Scale-Boards, Pompes, etc.

et tout le matériel nécessaire à la fabrication du Fromage, tel qu'amélioré jusqu'à ce jour. Le tout livrable, sur demande, à aussi bon marché que toute aut e maison du Canada et des Etats-Unis.

ARCENT COMPTANT. Les ordres donnés immédiatement recevront une prompt exécution à ces avantages particuliers. S'adresser de suite à Ste. Rosalie, à

MICHEL DESAUTELS, Fromager. Ste. Rosalie, 29 mars 1880.—2m

ATELIER DE PEINTURE DECORATIVE

233 RUE NOTRE-DAME. LAVOIE & BEAULIEU ARTISTES DECORATEURS.

PEINTRES A FRESQUE, DOREURS, Imitateurs, Tapisseries, Vitriers, Blanchisseurs Peintres de Maisons, d'Enseignes, etc. Décoration d'Eglises, d'Autels, de Maisons, de Salles, etc.

MURS COLORIES. Spécialité: Imitation de Bois et de Marbre de toutes espèces.

AUSSI Tableaux, Bannières, Drapeaux, Cottes d'Armes, etc., exécutés de manière à donner la plus entière satisfaction.

Plans fournis avec plaisir sur demande. Les modèles de décoration européens les plus célèbres peuvent être examinés à leur atelier. Les ouvriers employés sont des plus habiles et des plus compétents.

Ils se chargent d'exécuter avec soin toutes commandes faites à la campagne et aux Etats-Unis aux mêmes prix qu'à la ville.

MM. Lavoie et Beaulieu peuvent indiquer les maisons, églises, chapelles, etc., qu'ils ont peints et décorés, et qui leur ont valu de la part des connaisseurs éminents les témoignages les plus flatteurs.

O. M. LAVOIE, D. A. BEAULIEU. 5 6 80 1m

Immense Importation de MARCHANDISES SECHES!

CHEZ H. J. DOHERTY

Alpaca noir et de couleur. Etouffe à Kobe, Indiennes, Coton à Chaine, Coton, Cashmere, Ducks, Mérino, Tweed, Etc., etc.

Ces Marchandises ayant été achetées avant la hausse seront vendues à quinze pour cent meilleur marché que n'importe où.

On trouvera aussi à la même place UN STOCK bien assorti de Merceries etc., pour Peddlars et Marchands de Campagne.

Un atelier de photographie situé sur la place du Marché

A LOUER bon marché. Cet atelier est le meilleur de la ville.

Aussi, dans la même bâtisse on trouvera à Louer, un bon logement. N'oubliez pas Place du Marche ST. HYACINTHE. 15 Avril 1880. [12-79-12-50-a.

Améliorations Importantes.

Nous sommes heureux de pouvoir faire connaître à nos pratiques, que tous nos efforts ont tendu à améliorer notre magasin et à le rendre le plus complet et le mieux assorti de la ville.

Nous avons ajouté UN Autre ETAGE

pour le département de Vaisselles

Ce Département est certainement le plus beau et le mieux tenu de la ville.

THES! THES!

Nous avons acheté à l'Encan un lot considérable de THES

que nous avons payé Bon Marché et nous les vendrons à BON MARCHÉ! Que tous ceux qui aiment à épargner de l'argent se hâtent d'aller acheter leur provision!

Nos Thés Japonais à 30 cts. sont bons!

Nos Thés Japonais à 50 cts. ne sont pas surpassés.

Nos Thés Verts à 50 cts. valent 80 cts.

SUCRE! SUCRE!

Réduction considérable sur tous les SUCRES!

Belle Cassonade à très Bas Prix!

Et toutes les autres qualités à extraordinairement Bon Marché.

VINS & LIQUEURS!

Il est inutile de parler de nos Vins et Liqueurs,

Notre renommée est toute faite